

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

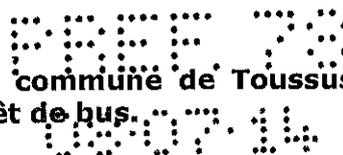
Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de membres présents : 52
Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.39: Fonds de concours à la commune de Toussus-le-Noble pour l'aménagement d'un arrêt de bus.



- **M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion et à l'organisation des transports et des déplacements, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été saisie par les élus de la commune de Toussus-le-Noble concernant l'aménagement d'un arrêt de bus.

L'aménagement de l'arrêt de bus dénommé « Trou salé » s'inscrit dans le cadre de la restructuration du réseau de bus SAVAC qui dessert la commune de Toussus-le-Noble ainsi que les communes du sud de l'agglomération de Versailles Grand Parc (Buc, Châteaufort).

L'objectif de cette restructuration a consisté à mettre en place 4 lignes avec un itinéraire unique toute la journée ainsi qu'une offre cadencée et lisible. Cette nouvelle offre est en service depuis le 2 septembre 2013.

Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration, l'arrêt « Aviation » situé à proximité de la zone d'activités Air Parc a été supprimé.

Afin de conserver une desserte en transports collectifs aux habitants résidants au nord de la commune, ainsi qu'aux salariés de la zone d'activités, la commune de Toussus-le-Noble a souhaité aménager l'arrêt de bus « Trou salé » situé sur la RD938. Cependant, du fait de sa configuration particulière et en dépit de son utilité évidente, cet aménagement n'a pu bénéficier des financements habituels de la part du STIF et du Conseil général des Yvelines.

Les travaux d'aménagement de l'arrêt ont été réalisés par la commune de Toussus-le-Noble durant le mois de janvier 2014.

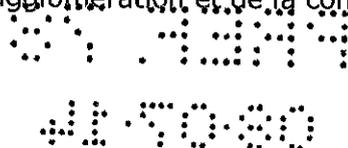
Le coût total pour l'aménagement de l'arrêt de bus s'élève à 31 792,50 € HT. Le montant proposé pour le fond de concours est de 15 896,25 €.

La mise en service de l'arrêt Trou salé a eu lieu le 3 mars 2014 sur la ligne 262 SAVAC.

Il est rappelé que l'article L.5216-5, alinéa VI autorise l'octroi de fonds de concours entre les communes et la communauté d'agglomération dont elles sont membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements. L'aménagement d'un point d'arrêt bus correspond à un équipement de voirie.

Les conditions d'octroi de cette participation financière sont strictes, puisque le fonds de concours versé ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. La TVA doit être déduite du calcul s'il s'agit de la réalisation d'un équipement.

De plus, le fonds de concours suppose une délibération concordante de la communauté d'agglomération et de la commune concernée.



En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) d'attribuer un fonds de concours de 15 896,25 € à la commune de Toussus-le-Noble, pour l'aménagement de l'arrêt dénommé « Trou salé » ;
- 2) que les dépenses sont prévues au Budget Primitif 2014 sur le chapitre 204 : «subvention d'investissement», nature 2041412 : « subvention d'équipement versé aux communes membres du Groupement de Fiscalité Propre pour aménagement et installations», fonction 815 : «Transports urbains» ;
- 3) que cette décision sera notifiée à la commune Toussus-le-Noble ;
- 4) que le versement interviendra en une fois après délibération de la commune de Toussus-le-Noble et sur présentation des factures acquittées par le comptable de la commune ;
- 5) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot', is written over the text 'Par délégation,'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

PRÉF. 78

08.07.14